

Enquête public PLU golf de montagne

jean daijardin <daijardinj@hotmail.com>

lun. 16/07/2018 17:00

À : dadt;

Elise

Madame le commissaire enquêteur

Le projet de deux golfs à Petit Bourg va hypothéquer irrémédiablement la préservation des terres agricoles de la Guadeloupe et les espaces naturels en forêt et sur le bord de mer.

Ce sont 100 à 200 hectares de terres agricoles qui seront prélevés sur les 50 000 hectares qui sont sanctuarisés dans le SAR et plusieurs centaines d'agriculteurs qui seront privés de leur outil de travail et réduit à une existence misérable.

La construction de ces 2 golfs va entraîner la disparition et le morcellement du foncier agricole et l'urbanisation va apporter un préjudice sérieux à la biodiversité.

La création de ces 2 golfs est contraire au PADD de la ville de Petit Bourg et au respect du corridor écologique tel que prévu dans le PADD. Il s'en suivra une consommation importante en eau qui portera un coup sérieux à la ressource déjà tendue par une insuffisance d'approvisionnement en eau des abonnés Guadeloupéens.

A l'exemple du Golf de la commune de Saint François construit en 1978 ces deux golfs ne seront pas rentables avant des décennies, ils constitueront un gouffre financier pour la ville et les contribuables déjà fortement sollicités le seront encore d'avantage pour ce qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement de ces 2 golfs. En cette période de difficulté financière pour les collectivités l'appel aux fonds publics ne sera pas négligeable tant pour les structures inhérentes à la construction de ces golfs(routes, aménagements diverses, investissements propres au fonctionnement des golfs).

L'ensemble de ces éléments sont autant de raisons qui me conduisent à me prononcer contre le projet PLU relatif à la réalisation de ces 2 golfs

DAIJARDIN Jean